



Vie communale Projet de Ville Commerce Mobilité Sécurité Environnement Urbanisme Travaux Propreté Emploi Logement Quartier Sports Jeunesse Social Culture
 Enseignement Tourismecivil International Finances

Communiqué Collège du 28/09/2012



Collège communal de la Ville de Liège du vendredi 28 septembre 2012

Le Collège Communal de la Ville de Liège s'est réuni à l'Hôtel de Ville, ce vendredi 28 septembre 2012, sous la présidence de M. Willy Demeyer, Bourgmestre.

- Tendances de la rentrée 2012 dans l'enseignement secondaire, supérieur et de promotion sociale

Tendances de la rentrée 2012 dans l'enseignement secondaire, supérieur et de promotion sociale

M. l'Echevin Pierre Stassart a fait une communication au Collège sur les chiffres de la rentrée scolaire 2012 dans l'enseignement secondaire, supérieur et de promotion sociale.

Les données arrêtées au 24 septembre 2012 indiquent une progression dans les trois niveaux d'enseignement.

L'enseignement secondaire progresse de 1,7%, ce qui s'inscrit en contre tendance par rapport à l'évolution observée ces dix dernières années. Les plus fortes progressions pour le secondaire sont enregistrées à l'Ecole d'Hôtellerie et de Tourisme (+54 élèves) et à l'Athénée Léonie de Waha (+ 39 élèves).

L'enseignement de promotion sociale progresse de 3,2 %, au départ du niveau très élevé déjà enregistré l'année précédente. Les trois plus fortes progressions en terme d'étudiants inscrits sont l'Institut des Travaux publics, l'Ecole de Commerce et d'Informatique et l'Académie des Beaux-Arts à horaire réduit.

L'enseignement supérieur enregistre une nouvelle progression de 4,7 %, confirmant la tendance des trois dernières années. La Catégorie Pédagogique de la Haute Ecole reste la plus importante avec un gain de 34 étudiants. Les progrès les plus importants sont enregistrés par la Catégorie Economique, la Catégorie Paramédicale et l'Ecole Supérieure des Arts.

M. l'Echevin Pierre Stassart a également présenté au Collège le projet de convention associant l'Ecole Supérieure des Arts et l'Université de Liège pour la création du Master artistique à finalité approfondie. Cette convention établira un réseau d'échanges et de collaboration en matière d'enseignement et de recherche entre les deux institutions. Elle visera également à l'encadrement commun des doctorants en Art et Sciences de l'Art. L'Académie assumera la codirection des thèses, mettra à la disposition des doctorants ses infrastructures d'atelier et assurera le suivi de leur travail artistique.

